Cac
FRC
3866

# DISCOURS DE M. HUÈS,

## *MAIRE DE TROYES* (1),

## AU PARLEMENT,

*Toutes les Chambres assemblées, après l'enrégistrement des Lettres-Patentes de translation du Parlement en la Ville de Troyes.*

Du 22 Août 1787.

MESSIEURS,

En portant aux pieds de la Cour l'hommage de notre respect, de notre

(1) Doyen des Conseillers du Bailliage & Siege Présidial de Troyes, Membre de l'Assemblée des *Notables* tenue à Versailles, de l'Assemblée provinciale de Champagne, de celle de *l'Election* de Troyes, & de la Commission intermédiaire de la même Election.

dévouement & des vœux de tous nos Concitoyens, nous rempliſſons le devoir le plus cher de nos cœurs.

Pendant pluſieurs ſiecles, cette Ville a joui de l'honneur d'être le ſiege des *grands jours* tenus par une partie des Membres du Parlement. Plus heureux que nos peres, nous avons aujourd'hui le bonheur (&, dans les événemens préſens, c'eſt une conſolation pour nous) de voir la premiere Cour du Royaume réunie toute entiere dans nos murs. *Un même ſentiment excite tout-à-la-fois nos craintes & nos eſpérances.* Mais nous ne voulons penſer en ce jour qu'à la ſatisfaction que nous reſſentirons d'entendre nous-mêmes prononcer les oracles de ſa ſageſſe & de ſa juſtice.

Témoins des vertus de ſes Magiſtrats, cette Ville ſera affermie par leurs grands exemples, dans la pureté de ſentimens

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

& de mœurs, qui eſt la ſource du bonheur des Particuliers & de la tranquillité des Etats; & dans cet eſprit de patriotiſme & d'amour du bien public, qui aſſure l'un & l'autre, & par leſquelles nous eſpérons mériter l'eſtime & la protection de la Cour.